190767

INTERPELLATION URGENTE

Auteur	Maryke Bonjean, Le Centre, Julien Monod, PLR/FDP, Mikaël Vieux, UDC et Véronique Chervaz, PS/GC
Objet	Place de transit pour les gens du voyage, il est temps d'agir !
Date	05/05/2023
Numéro	2023.05.108

Actualité de l'événement

Des Yéniches suisses se sont installés sans autorisation jeudi soir passé sur la place des fêtes à Vouvry. Cette situation a été relayée récemment par différents médias, notamment la RTS

Imprévisibilité

On ne pouvait pas prévoir qu'une cinquantaine de caravanes de gens du voyage entreraient par effraction sur la place des fêtes à Vouvry

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Cette installation sauvage met la commune de Vouvry devant le fait accompli. Elle compromet les évènements publics et privés organisés sur cette place et prétérite ainsi grandement le bien vivre ensemble de la Commune et de ses habitants. Il est temps que le Conseil d'Etat prenne sa part de responsabilités

Des Yéniches suisses se sont installés sans autorisation jeudi soir sur la place des fêtes à Vouvry. La police s'est rendue sur place et soutient depuis les autorités communales pour négocier avec les membres de la communauté.
Ces installations sauvages ne sont pas tolérables. Les autorités communales ont notamment demandé aux membres de la communauté de déposer une demande officielle auprès des autorités cantonales pour qu'une place leur soit mise à disposition. Il semble qu'aucune autre solution n'ait été proposée.
L'an passé à la même période, des membres de la communauté avaient déjà occupé la place des fêtes de la commune. Il faut dire que le Valais ne dispose que d'une seule aire d'accueil, à Martigny, généralement occupée par des gens du voyage venant de l'étranger.
Au printemps et en été la place de fête de Vouvry est, quasiment occupée tous les week-ends, par des manifestations, fêtes et évènements. Un mariage était notamment prévu de longue date pour la fin de la semaine causant, vous pouvez l'imaginer, de multiples problèmes organisationnels et émotionnels.
Le Tribunal fédéral protège les Yeniches suisses dans leur mode de vie, il a reconnu leur droit à disposer d'«aires de séjour et de transit» et décidé que celles-ci devaient être «prévues et assurées par la planification du territoire».
Le canton doit se doter de deux autres places, une dans le Valais central et une dans le Haut-Valais. Cela fait plus de 15 ans que le Canton dit que la mise à disposition d'une deuxième place est imminente.
Suite à une modification de la loi sur les routes, le 100% du cout engendré par les gens du voyage devrait être pris en charge par le Canton
L'autorisation de stationner est limitée à 2 semaines, ce serait ensuite au canton à faire libérer la place

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Etat est prié de répondre aux questions suivantes :

- Qui a la responsabilité en général de la gestion et de la surveillance des déplacements et des stationnements des gens du voyage ?
- Qui a la responsabilité en particulier de gérer les désagréments et les conflits potentiels ?
- Qui a la responsabilité en particulier de faire libérer la place après la fin de la validité de l'autorisation de stationner ?
- Qui doit assumer les coûts y relatifs ?
- Combien de places supplémentaires officielles sont prévues ?
- Quand ces places supplémentaires seront elles opérationnelles ?
- Ce dossier est-il une priorité urgente pour le Conseil d'Etat et les services concernés ?